

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

**FERMETURE
En partie de l'
Avenue de Béziers
Jusqu'au 18/02/26 inclus**

N° A-2026-02-16-11

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3,

Considérant que les fortes pluies qui se sont produites sur notre commune ont détrempé les sols et le vent violent de la Tempête Nils ont fragilisé des arbres menaçant de tomber sur les voies,

Considérant que des arbres menacent de tomber sur l'Avenue de Béziers entre le Rond-Point de la Crouzette et la Rue du Prunier et qu'il s'avère nécessaire de fermer cette partie de voie pendant l'élagage des arbres,

ARRETE

ARTICLE 1 – Une partie de l'Avenue de Béziers entre le Rond-Point de la Crouzette et la Rue du Prunier est fermée à la circulation jusqu'au 18/02/2026 inclus.

Une circulation alternée sur une voie le long de la partie fermée de l'Avenue de Béziers est mise en place.

ARTICLE 2 – Cette réglementation sera matérialisée par l'affichage du présent arrêté et la pose de panneaux réglementaires.

ARTICLE 3 – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 16 Février 2026

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du **16 FEV. 2026**
Le Maire :

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie de Lespignan' at the top and '(Hérault)' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive, looping script.

Jean-François GUIBERT